

COMPTE-RENDU

Réunion d'information sur l'extinction de l'éclairage public nocturne et la sobriété énergétique

Mercredi 30 novembre 2022, salle Saint-Augustin, place de l'église Saint-Augustin



Etaient présents :

- 60 personnes.
- Laurent Guillemain, maire-adjoint du quartier de Saint-Augustin Tauzin Alphonse Dupeux.
- Ghislain Luneau, responsable du service éclairage, réseaux secs et équipements connectés, direction générale de la transition écologique et ressources environnementales de Bordeaux Métropole
- Benoit Nicot, Jean-Marc Compagno, Mairie de quartier Saint-Augustin Tauzin Alphonse Dupeux.
- Pascal Jarry, Christine Le Pape-Martin, Isabelle Burssens, Mission Démocratie Permanente.

INTRODUCTION

Laurent Guillemain, adjoint au maire en charge de la sobriété dans la gestion des ressources naturelles, de la politique de l'éclairage public et rénovation énergétique des bâtiments municipaux mais aussi nouveau maire adjoint du quartier Saint-Augustin Tauzin Alphonse Dupeux introduit la rencontre.

I - PRESENTATION DU DISPOSITIF

Face à la crise énergétique, la ville a la volonté de maintenir l'accès à l'éclairage public et de réaliser des économies tout en respectant le monde vivant.

À partir du 2 janvier 2023, 57 % des éclairages publics seront éteints entre 1 heure et 5 heures du matin, dans les quartiers résidentiels.

Le plan sobriété de la ville de Bordeaux accompagne les transformations de la ville.

La ville a entrepris la rénovation énergétiques des bâtiments municipaux. Elle cherche à être la plus autonome possible, à produire tout ou partie de son énergie. Elle vise une autonomie énergétique de 7% à 41% à l'issue du mandat.

Aujourd'hui, l'autonomie énergétique électrique des bâtiments municipaux est de l'ordre de 7 %. L'objectif est de produire 25 % de l'énergie électrique via des panneaux solaires photovoltaïques.

Le budget annuel de l'éclairage public de la ville de Bordeaux s'élevait en 2022 à 7,5 millions d'euros, dont 2,5 millions pour la consommation d'énergie électrique. Les mesures d'économie de la ressource énergétique se concrétisent par la baisse du chauffage (-10%) couplée à l'extinction de l'éclairage public (-20%).

Le contexte territorial local :

14 communes de Bordeaux Métropole coupent l'éclairage public entre 1h00 et 5h00 du matin. 6 communes projettent de l'éteindre et 8 communes y réfléchissent.

A moyen terme, l'ensemble de la Métropole aura éteint son éclairage.

A quoi sert l'éclairage urbain ?

- C'est un service public qui délivre un confort d'usage de nuit afin de pouvoir effectuer certaines tâches (lire, s'orienter, reconnaître son environnement, les personnes, etc.) et de faciliter les déplacements (apprécier les trajectoires, voir et être vu, etc.).

L'éclairage urbain est particulièrement utile aux piétons et aux cyclistes.

C'est un service qui accompagne les déplacements du quotidien mais qui a cependant des impacts sur le vivant et l'environnement.

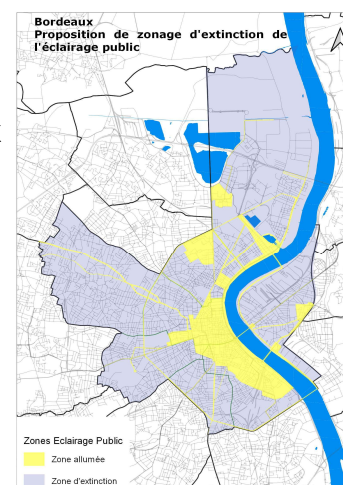
Les bénéfices d'un usage raisonné de l'éclairage public

Quatorze communes de la métropole coupent déjà l'éclairage public au milieu de la nuit et ce en lien avec les transports en commun. Cette mesure permettra de réduire la consommation annuelle de 20 %, d'éviter l'émission de 236 tonnes de CO² et d'économiser environ 880 000 euros.

Le périmètre d'extinction de l'éclairage

A – Le plan d'extinction au niveau de la ville de Bordeaux

- Plan de rénovation de l'éclairage public
- Abaissement de puissance
- Systèmes à détection de présence
- Télégestion des armoires
- Eclairage à la demande



B– Les plans d’extinction sur le quartier Saint-Augustin Tauzin Alphonse Dupeux

Quelques axes sont maintenus allumés :



Un point sur les illuminations de Noël

Les illuminations de Noël seront concentrées sur la période de Noël (du 9 décembre au 2 janvier) et une coupure aura lieu de 1 heure à 7 heures du matin. Ces éclairages sont 100 % LED. La facture énergétique s’élève à 1 600 euros.

II - LA SYNTHÈSE DES REMARQUES ET ÉCHANGES

En réponse au questionnement d’un habitant sur les actions entreprises par la Ville face à l’augmentation du coût de l’énergie, **Laurent Guillemain, adjoint au maire en charge de la sobriété dans la gestion des ressources naturelles, de la politique de l’éclairage public et rénovation énergétique des bâtiments municipaux**, précise que la ville de Bordeaux n’a pas capacité ni pouvoir de réguler les tarifs. La ville n’est que client.

1. Questions liées à la sécurité

« **L’éclairage, c’est d’abord une question de sécurité.** »

Plusieurs prises de paroles font le lien entre éclairage et sécurité (agressions, cambriolages).

Laurent Guillemain indique que les retours d’expérience réalisés dans les villes déjà engagées dans ce processus d’extinction nocturne ne montrent pas une explosion de l’insécurité, et que les cambriolages y connaissent même une diminution. Il précise que tous les partenaires concernés ont été réunis et informés de la politique portée par la ville (transports, secours, sécurité, services techniques, police municipale, police nationale, prévention de la délinquance...) et tous leurs retours ont été intégrés dans le projet. L’alerte majeure concernait les cyclistes : une réflexion est en cours pour mettre en place des mesures de prévention et d’accompagnement pour augmenter la visibilité des cyclistes.

Une habitante confirme le manque de visibilité des cyclistes mais également celui des piétons. Afin de réduire le danger, **Laurent Guillemain** invite tous les cyclistes à s’équiper au moins avec les équipements obligatoires afin qu’ils puissent mieux voir leur environnement mais également d’être vu, en se signalant aux autres utilisateurs de la route.

Concernant l'interrogation relative à la montée en puissance de rondes par les polices nationale et municipale, **Laurent Guillemain** estime que si la préoccupation du sentiment d'insécurité est naturelle et entendable, la pertinence et les lieux de ces rondes reste à l'appréciation des services de police. Il précise que des politiques d'accompagnement du sentiment de sécurité la nuit ont été mises en place et que l'ajustement de l'horaire est un point d'attention. La municipalité sera en vigilance sur les indicateurs de sécurité.

Sécurité lors d'intervention sur la voie publique

Un habitant alerte sur la mise en danger des techniciens qui interviennent de nuit pour le compte de Bordeaux Métropole sur des feux tricolores en panne et qui le seront d'autant plus si l'éclairage public est éteint. Il demande s'il serait possible de rallumer l'éclairage le temps de l'intervention ?

Ghislain Luneau, responsable du service éclairage, réseaux secs et équipements connectés, direction générale de la transition écologique et ressources environnementales de Bordeaux Métropole, indique que cette demande a également été formulée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Un dispositif de télégestion est prévu (« bouton Pompiers ») qui permettra de pouvoir rallumer une zone le temps nécessaire à une intervention ou à un événement festif (14 juillet, fête de la musique, Noël, 1^{er} de l'an, de manifestations ponctuelles identifiées type Marathon de Bordeaux, etc.). Ce dispositif est prévu sur toute la ville.

En réponse à l'interrogation relative à l'extinction de l'éclairage public du cours Gallieni, **Ghislain Luneau** précise que les services de police et les pompiers n'ont pas formulé d'objection à son extinction. Pour cet axe, comme pour tous les autres, si la ville constate une évolution de la typologie de l'accidentologie, elle pourra décider de le rallumer. Un processus d'observation a été mis en place. La ville travaille sur les statistiques de l'accidentologie et des mobilités.

2. Questions d'ordre technique

Modulation de l'éclairage

Plusieurs prises de parole concernent la possibilité de baisser l'intensité lumineuse de l'éclairage notamment sur les grands axes plutôt qu'une extinction totale.

Des habitantes proposent de « *supprimer une lampe sur deux ou sur trois plutôt que de supprimer l'éclairage dans toute une rue* ».

Laurent Guillemain confirme que la modulation de l'éclairage sera possible avec les LED.

Ghislain Luneau explique que l'extinction d'une lampe sur deux n'a pas été retenue pour des raisons réglementaires (répartition de la lumière) et de sécurité (accidentogène). En revanche, c'est réalisable sur des bouquets de lampes, et c'est déjà fait sur certains espaces de la ville sans pour autant mettre en danger la visibilité des piétons. Il précise que l'abaissement de l'éclairage est déjà pratiqué notamment sur le quartier Saint-Augustin entre 22h et 6h du matin.

Lampadaires solaires avec un système de détection de présence

Ghislain Luneau mentionne le projet d'installation de lampadaires solaires avec détecteurs de présence avenue de Lattre de Tassigny. Il précise que les lampadaires à détection de présence permettant d'éclairer un tronçon de rue autour de l'utilisateur ont été inventés par une start-up bordelaise en 2005 et installés pour la première fois en

France dans le quartier Saint-Augustin en 2008, au niveau du jardin de Carreire. On retrouve le même fonctionnement sur la place de l'église Saint-Augustin sur laquelle la luminosité s'abaisse.

Ghislain Luneau précise qu'il existe à ce jour trois freins au déploiement généralisé des détecteurs de présence. Le premier frein est celui de l'interopérabilité entre les systèmes : les services techniques sont dans l'attente d'une standardisation satisfaisante des modèles d'éclairage afin de compléter le parc déjà existant. Le second frein est celui du coût financier d'une opération globale de renouvellement. Et le troisième frein existant est la pénurie actuelle des composants électroniques due à une forte demande.

Éclairage des enseignes privées

Laurent Guillemain indique qu'un quart des enseignes ne respectent pas le décret sorti en 2014. À partir du 1^{er} janvier 2023, les entreprises ou boutiques qui ne respecteront pas ce décret seront sanctionnées.

Il précise que la municipalité sera également attentive à l'extinction des lumières dans les bâtiments publics la nuit.

Ghislain Luneau précise que sur l'ensemble de la ville, 9000 commerces ont été diagnostiqués entre 2h et 5h du matin. Sur ces 9000, 2000 ont été identifiés comme ne respectant pas l'extinction réglementaire prévu dans l'arrêté de 2018. Après ce travail d'identification, un travail de sensibilisation va se poursuivre auprès de ces commerçants et des associations de commerçants de manière à les inviter à procéder à l'extinction de leur commerce la nuit.

Éclairage des monuments publics

Laurent Guillemain signale que 120 monuments bordelais étaient mis en lumière. A présent, 12 sites seulement restent allumés. Il s'agit des monuments les plus emblématiques de la ville qui participent à son rayonnement.

Il précise que les 57% de points lumineux éteints correspondent à l'éclairage fonctionnel. Sur le territoire de la ville de Bordeaux cela équivaut à 19000 points lumineux sur les 33500 que compte le territoire.

Concernant la place Pey-Berland, **Ghislain Luneau** précise qu'elle fait partie des lieux de vie nocturne identifiés pas les services comme devant rester allumés. Les pompiers ont souhaité que les accès aux centres hospitaliers et aux lieux d'urgence restent éclairés.

Éclairage du stade Chaban Delmas

Laurent Guillemain précise que l'éclairage du terrain du stade Chaban Delmas, même s'il le juge trop puissant, répond à un cahier des charges. Il espère cependant que les sports de demain seront plus vertueux en matière de besoins énergétiques.

Ce sont les exigences de la télévision très haute définition qui imposent ces niveaux lumineux.

Conversion des lampes en LED

Un habitant demande s'il existe « un plan d'investissement pour changer les 35 000 points lumineux en LED ». **Ghislain Luneau** précise que des LED sont installées depuis plus de 10 ans sur la ville et qu'à présent, c'est 100% des installations qui sont réalisées en LED. Aujourd'hui la ville de Bordeaux est équipée à hauteur de 23% de son éclairage en LED. Cependant, changer la totalité des ampoules en ville n'est pas possible financièrement en une seule fois. Le changement a été budgétisé et sera échelonné dans le temps. De plus, à cela s'ajoute une pénurie de composants

électroniques et luninaires LED, beaucoup de villes souhaitant en acquérir dans cette période.

Laurent Guillemain précise que la politique d'extinction ne modifie en rien la dynamique déjà enclenchée de conversion des mâts existants. Elle a même été accélérée, avec 1 300 000 euros supplémentaires d'investissement annuel.

3 Autres questions

Laurent Guillemain juge excellente l'idée proposée par un habitant de recourir aux chauves-souris pour lutter contre les moustiques en favorisant l'installation de gîte. En effet, une chauve-souris mange à elle seule 3.000 moustiques par nuit.

De même qu'il estime pertinente l'idée proposée par un autre d'habitant d'organiser des événements festifs type « Nuit des étoiles » et que la ville de Bordeaux s'inscrive dans le label « Villes et Villages étoilés ». Communiquer sur l'insécurité et les cambriolages et mettre en avant les points positifs de l'extinction de l'éclairage public pour la biodiversité sont des propositions qui retiennent son attention.

CONCLUSION

Laurent Guillemain remercie les participants et le service en charge de l'éclairage public puis clôt la réunion.